

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice et des libertés

Arrêté du 26 juillet 2011

**Portant nomination des président et membres des jurys
des concours de recrutement de magistrats
du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire
prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée
portant loi organique relative au statut de la magistrature**

Session 2011

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés

VU l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature, et notamment son article 21-1 ;

VU le décret n°2001-1099 du 22 novembre 2001 relatif aux modalités du recrutement de magistrats prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

VU l'arrêté du 22 novembre 2001 relatif aux concours de recrutement de magistrats prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature, modifié par l'arrêté du 19 avril 2011 ;

VU l'arrêté du 19 avril 2011 portant ouverture au titre de l'année 2011 des concours de recrutement de magistrats du premier et second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

Arrête :

Article 1^{er}

Les jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance du 22 décembre 1958 susvisée, sont ainsi composés :

PRESIDENTE :

Madame Edith Tissier épouse Foulon, conseiller à la Cour de cassation ;

MEMBRES :

Monsieur Didier Ribes, maître des requêtes au Conseil d'Etat ;
Maître Cédric Bernat, avocat ;
Maître Géraldine Cavaillé, avocate ;
Madame Geneviève Toudic épouse Créon, vice-présidente au tribunal de grande instance de Dunkerque ;
Monsieur Alain Devers, maître de conférence à l'université de Lyon ;
Madame Méryil Dubois, première substitue à l'administration centrale du ministère de la justice et des libertés détachée au Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique ;
Monsieur Patrice Hoang, professeur de droit à l'université d'Orléans ;
Monsieur Bruno Karl, président du tribunal de grande instance de Pau ;
Madame Marie-Christine Leprince épouse Nicolay, conseillère à la cour d'appel de Rouen ;
Monsieur Eric Maulin, professeur de droit à l'université de Strasbourg.

Article 2

Dans le cas où la présidente des jurys se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, elle serait remplacée par Monsieur Didier Ribes, maître des requêtes au Conseil d'Etat.

Article 3

Le présent arrêté sera affiché et notifié au directeur de l'Ecole nationale de la magistrature qui sera chargé de son exécution.

Fait le 26 juillet 2011

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, par délégation :

Le Chef de service,
adjoint à la direction des services judiciaires

v. 

Xavier TARABEUX